



Mise à la retraite d'office par les assedic

Par **herve**, le **05/07/2010** à **08:28**

Bonjour,

J'ai 58 ans et en recherche d'emploi. Je pourrai bénéficier de la retraite à 59 ans pour carrière longue. Est-ce que les assedic peuvent m'obliger à prendre ma retraite à 59 ans ?